
Mairie de TREMBLECOURT

Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 juillet 2015

Le six juillet deux mille quinze, le Conseil Municipal de Tremblecourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-Jeanne CHRETIEN

Présents : M Alain CHRETIEN, Mme Béatrice CHRETIEN, M Bernard CHRETIEN, Mme Marie-Jeanne CHRETIEN, M Francis COLIN, Mme Danièle JANNEL, M Etienne JEMPF, M Jérôme MICHEL, Mme Danielle NOEL.

Etaient excusés : M Frédéric WATY (procuration à Mme Danièle JANNEL), M Frédéric PATARD (procuration à Alain CHRETIEN)

Etaient absents:/

Mr Jérôme MICHEL a été nommé(e) secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil (18 juin 2015) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers

1/ Devis pour le réseau d'eau Rue de la croix de mission

Ce point est reporté à la prochaine séance de conseil municipal. Les conseillers estiment qu'il n'y a pas d'urgence et que les devis doivent être analysés plus finement.

2/ (Délibération 28/15) Décision modificative au budget : subvention de fonctionnement au budget de l'eau



Le maire expose aux conseillers les prévisions de dépenses du budget de l'eau. Ce budget a été réalisé grâce à une subvention du budget général de la commune afin de combler le déficit de fonctionnement sur l'exercice 2014. Des travaux sont prévus sur le réseau en 2015 et facture du syndicat des eaux du Trey sur le premier semestre 2015 supérieure à celle attendue (9893,20 €). Dans ces conditions le conseil décide de prévoir une subvention supplémentaire de la commune au budget de l'eau de 2000€.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0



3/ (Délibération 29/15) Devis pour l'aménagement de la place de l'église et mise en accessibilité : Autorisation au maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du secteur église et mise en accessibilité.

La commune a fait établir une pré-étude par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle) pour l'aménagement de la place de l'église et la mise en accessibilité. Quatre bureaux d'étude ont été consultés par lettre commande et 2 d'entre eux ont donné réponse. Les candidats ont été auditionnés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude suivant :

-  Energies Hautes-Vosges, 14 rue de Verdun, 88510 ELOYES ;
-  Montant du marché :
 - Prestation étude : 2000.00 €HT
 - Prestation suivi : 3000 €HT

Le choix est justifié par :

-  Devis le moins disant
-  Expérience sur des projets similaires (intervention dans des petites communes et sur des petits marchés)

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4/ (Délibération 30/15) Fixation des modalités de mise à disposition au public du projet « modification simplifiée du POS »

Par délibération du 18 juin 2015 le conseil municipal a autorisé la prescription de la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de Tremblecourt. Le conseil municipal doit maintenant préciser les modalités de la mise à disposition au public de ce projet :

- Le projet de modification simplifiée du POS, l'exposé de ses motifs, seront mis à disposition du public en mairie du 17/08/2015 au 16/09/2015 aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

- Durant cette mise à disposition, les observations du public portant sur la modification simplifiée pourront être consignées sur le registre déposé en mairie à cet effet ou adressées par écrit en mairie.

- Huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public : un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans *l'Est Républicain*. Cet avis sera affiché dans le même délai en mairie.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5/ (Délibération 31/15) Rapport sur le prix et la qualité du service RPQS 2014

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport qui fait apparaître une diminution des pertes en eau du réseau par rapport à 2013 suite aux travaux effectués en novembre.

Le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

6/ (Délibération 32/15) Constitution de la commission d'élaboration du PLU

Le marché de révision du POS en PLU a été notifié le 09/04/2015 à la société EOLIS domiciliée à SAINT DIE DES VOSGES. La réunion de lancement à laquelle étaient conviés tous les conseillers a eu lieu le 13 mai 2015. L'enquête agricole a eu lieu le 22/06 et les visites thématiques se sont déroulés les 24/06 et 06/07.

Le maire propose de créer une commission communale chargée de suivre l'élaboration du PLU. La phase de diagnostic s'achèvera début septembre, et les phases suivantes nécessitent une participation active de la commune : ce projet doit être le nôtre et pas celui du bureau d'études, c'est à nous de construire notre PLU avec l'aide d'EOLIS.

Le conseil municipal décide de créer une commission de 5 membres qui sont M Alain CHRETIEN, Mme Marie-Jeanne CHRETIEN, M Etienne JEMPF, M Jérôme MICHEL, M Frédéric PATARD.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

7/Questions diverses

Aménagement de la place de l'église

Une équipe sera chargée de travailler avec le bureau d'étude retenu, Energies Hautes-Vosges. On rappelle que ce projet doit prendre en compte l'accessibilité extérieure des établissements du secteur (église, cimetière, salle et médiathèque) et qu'un dossier (Ad'AP) doit être obligatoirement rendu en préfecture pour fin septembre.

Equipe Aménagement place de l'église : M Francis COLIN, M Etienne JEMPF, Mme Marie-Jeanne CHRETIEN, Mme Danièle JANNEL, Mme Danielle NOEL.

Accessibilité

Il faut recenser les autres aspects extérieurs à prendre en compte et aussi examiner ce qui reste à évaluer pour l'intérieur des établissements, voir ce qui est réalisable par nos propres moyens.

Equipe accessibilité : Mme Béatrice CHRETIEN, M Bernard CHRETIEN, Mme Marie-Jeanne CHRETIEN, M Francis COLIN

Les autres conseillers seront informés des dates des réunions d'équipes, ils pourront y participer s'ils sont disponibles.

Autres questions : Un conseiller propose de revoir les tarifs de la médiathèque et de location de la salle de l'amitié.

La séance est levée à 22 h15 min

Le maire, Marie-Jeanne Chrétien